

Villabé, le 8 décembre 2022

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira

**VENDREDI 16 DECEMBRE 2022
A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1 Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 2 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2022
- 3 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre interdépartemental de gestion
- 4 Ouvertures des crédits d'investissement par anticipation au budget primitif 2023
- 5 Décision modificative N°3
- 6 Avance de subvention association ESV
- 7 Répartition des frais de restauration pour les élèves en ULIS de la commune de Corbeil-Essonnes
- 8 Recherche de subventions pour les actions culturelles et les investissements pour 2023
- 9 Règlement intérieur du Service jeunesse
- 10 Tarif extérieur Halte-garderie Mélusine

Questions orales.



Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonnes-Sénart